

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 18 juillet 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	26

Date de convocation
12 juillet 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le dix huit juillet à 17h30, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de la Distillerie à Tressan, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. CADILHAC Jean François – CONTRERAS Sylvie – M. LASSALVY Christian – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain – M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André – M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles – M. FOUCHERE Marc - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël – M. ALVERGNE Michel - M. TOURET Jean Louis - M. REQUIRAND Daniel – Mme GERBAL Renée - M. ASTIE Michel – M. GASTAN François – Mme GUERRE Nicole - M. GELY William - M. BERTOLINI Jean Pierre

Absents excusés : M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - Mme FOURNEL Michèle- M. NOUGAREDE Elie – M. ANDRIEUX Jacques - M. GHIBAUT Jean-Pierre

Absents : M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel – M. GOMEZ René – M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - Mme VIVEN Isabelle - M. RUIZ Jean-François

Madame Françoise Martin donne pouvoir à Monsieur Manuel Diaz
Monsieur Jacques Andrieux donne pouvoir à Monsieur Louis Villaret
Monsieur Jean Pierre Ghibaut donne pouvoir à Monsieur Michel Astie
Madame Sylvie Contreras est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

80-2005

Natura 2000 – Proposition de zone de protection spéciale « plaine de Villeveyrac et de Montagnac »

Monsieur C. Maneiro, rapporteur, explique que les services de l'Etat nous ont informé par courrier en date du 30 mai 2005 de la création par le comité départemental de suivi Natura 2000 d'une zone de protection spéciale au titre de la directive européenne 79/409 dite « Directive Oiseaux ».

Cette zone s'étend sur un périmètre de 5 265 ha constitué par la plaine cultivée de Villeveyrac et Saint Pargoire, bordée d'une succession de contreforts et de collines occupés par la garrigue.

La proposition de périmètre de zone de protection spéciale est soumise aux communes et regroupements intercommunaux pour avis. A l'issue des deux mois réglementaires, le périmètre sera arrêté par le Ministère de l'Environnement et du développement durable et un comité de pilotage sera mis en place pour la rédaction du document d'objectif fixant les conditions de gestion à l'intérieur de ce périmètre.

Monsieur C. Maneiro ajoute que ce périmètre concerne pour la communauté de communes, une partie de la commune de Saint Pargoire (1303ha, représentant 54,8% de sa superficie). Sa justification est dans la présence de nombreuses espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale (pie-grièche à poitrine rose, rolhier d'Europe, circaète Jean-le-Blanc, Grand-duc d'Europe et bruant ortolan). Le maintien de l'agriculture extensive traditionnelle et d'espaces de garrigue est nécessaire au maintien de ces populations

Le Conseil, Oûi l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, accepte à la majorité avec 1 abstention, les points suivants:

- la Communauté de communes Vallée de l'Hérault émet un avis défavorable au périmètre tel qu'il est proposé.
- la Communauté de communes souhaite que l'Etat mette en place les moyens nécessaires pour avancer sur les périmètres déjà existants sur le territoire et que les élus locaux soient associés aux comités de pilotage qui pour l'instant n'ont pas été créés
- la communauté de communes demande qu'une réunion d'information publique soit organisée par la DIREN ou la DDAF pour la présentation de ces deux nouveaux périmètres
- La communauté de communes s'inquiète de la multiplication de périmètres sur son territoire, peu compatibles avec une réflexion globale et coordonnée sur l'aménagement de ce même territoire
- la Communauté de communes souhaite être associée au comité de pilotage chargé de la rédaction et de la validation du document d'objectifs

Fait à Gignac, le 25 juillet 2005

Le Président